

Réunion CCAS 3/09/2014 COMPTE RENDU

Présent: A. Novel, F. Andrieu, F. Fesquet, H. Goudin, I. Boisson, MC. Calais, F. Caneiro, P. Valette, M. Viguier, JP. Lourdais, , L. Serra, P. Pintard, C. Fabre, J. Morali,

Excusé: P. Castanier, M Teysseirand,, L Serra

1/Après délibération du CCAS, l'adhésion au magazine UNCCAS pour l'année 2015 a été voté à l'unanimité,
l'adhésion aura un coût de 105€/annuel, (possibilité accès internet et assistance juridique) ;

2/ les visites aux personnes se feront entre le 15 et 20 décembre (avec changement de binôme)
les nouveaux binômes sont :

Anne et Marie

Patrick et Fabienne

Laurette et Françoise

Christine et Marie-Christine

Manu et J-Philippe

Isabelle et Marc

Helene, Philippe et Franck

la date du goûter sera décidée lors de la prochaine réunion

3/ il a été décidé de se réunir tous les 15 jours :

mercredi 17 sept 20h

samedi 4 oct 9h

mercredi 15 oct 18h30

mercredi 5 novembre 18h30

ces nouvelles dates nous permettront d'avancer sur le projet du GUC,
plusieurs dossiers ne sont pas finalisés, (au travail les gars) dans le dossier pour les personnes à mobilité réduite, P. Valette doit prendre rendez vous avec monsieur Negre (responsable handicap Gard) pour une rencontre à la Mairie de Sumène début octobre.

Les réunions seront donc avec les mêmes personnes mais de deux types :

- réunion officielle CCAS avec délibérations, ouverte au public et convocation Mairie
- réunion officieuse pas ouverte au public, ce seront ces réunions qui permettront d'avancer le travail sur le GUC, ce sont en fait les commissions sociales mais avec tous les membres du CCAS ce qui permet d'impliquer l'ensemble du groupe

4/ Suite au manque de renseignement, nous déciderons en octobre de la suite à donner aux demandes d'aides financières de la Croix Rouge et des restos du cœur, les membres du CCAS iront voir les divers organismes,

- Helene voit la fréquentation des restos du cœur et croix rouge à Le Vigan,

- Patrick et Anne Secours populaire

- Marie Christine Calais Sesame

dans le principe, il a été décidé d'appliquer l'ancienne méthode qui consiste à donner alternativement à l'un puis à l'autre une année sur 2 (200€ environ pour 2 associations = 2* 100 euros)

5/ envoi d'un courrier de la sous-préfecture concernant une procédure d'expulsion pour loyer impayé, la sous-préfecture nous demande si possibilité de relogement sur la commune. L'état des logements sociaux libres ne sont pas adaptés à la situation. Anne et Marie doivent rencontrer ces personnes pour voir leur situation sociale, et au cas échéant les mettre en contact avec une assistante sociale ou le SAVA (organisme d'accompagnement vers l'autonomie)

6/ proposition de réunir le CCAS et la Commission Sociales, dans la même réunion dans un but de complémentarité et d'efficacité (voir date ci-dessus),

7/ proposition de Anne pour un Noël solidaire, (brocante gratuite, disco-soupe, échange et partage au Diguédan) le but étant de rappeler l'esprit de solidarité,

8/ délibération et acceptation à l'unanimité d'une prise en charge d'une aide ménagère de Présence 30 coût 140€ pour Madame Salvi (prise en charge des services du 4 au 12 septembre)

9/ suite à l'envoi de fleurs, après leur accident au Plan, un courrier de remerciement de Mme Portalez Georgette et de Mme Salle Jeannette ont été lus lors de la réunion,

10/ Mise en place d'un cahier et répertoire de liaison pour les membres du CCAS ,

Mme S. Fesquet nous a demandé si il y avait possibilité de mettre en place un service de télé-assistance, en nous précisant qu'il fallait trois numéros à contacter, Mme Octave n'ayant aucun parent dans la région, après tour de table et délibération la demande a été refusée, Anne se renseigne auprès de PAPH au Vigan pour savoir ce qui peut être mis en place.

Point Budget CCAS

5742 euros

- 130 euros fleurs juillet
 - 70 euros bon alimentaire Mme Marin Goretta juillet
 - bouquets Mme Salles et Mme Portales 75.50 euros août
 - 139 euros prise en charge 8 heures 30 Présence 30 dossier Michelle Salvi
 - + antériorité 100 euros prise en charge vacances Agantic
- = 514.50 euros

5 227.5 euros au 03/09/2014